

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2014

Le vingt quatre novembre deux mille quatorze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, M. Benoit MARTYN, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Grégory NEEL, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Jean-Yves LAURENT

Étaient absents excusés : M. Anthony DAVOURIE, M. Christophe POLIDOR

Secrétaire de séance : Mme Arlette VIDEGRAIN

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Validation d'un PUP (Projet Urbain Partenarial)
- Passage en investissement d'un disque dur pour le serveur
- Modificatif du permis d'aménager du lotissement « Le Clos de l'Eglise »
- T3 : Validation de l'APS pour poursuivre avec l'APD

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h30

PERSONNEL

Le plan de formation du personnel est à établir pour le 31 janvier 2015.

ECOLE

Conseil d'école

Monsieur le Maire présente le bilan de la réunion du Conseil d'école qui s'est tenue le 3 novembre 2014. Ont été notamment abordés les éléments suivants :

- Elections des représentants des parents d'élèves : 59,88 % de participation
- Effectifs à la rentrée 2014/2015 : 113 élèves + 3TPS (qui arriveront en janvier 2015)
- Effectifs prévus à la rentrée 2015/2016 : 109 élèves
- Bilan des TAP : plus de 90 % des enfants sont inscrits
- Rappel et bilan annuel du projet d'école qui s'étend de 2011 à 2015 dont les 3 axes sont la

culture littéraire, l'histoire des arts et l'environnement.

-Quelques modifications ont été apportées au règlement de l'école, notamment l'indication des nouveaux horaires, la possibilité pour les enseignants de faire sortir de cours un élève en cas d'indiscipline avec accueil temporaire dans une autre classe,

-La liste des registres de sécurité qui existent dans l'école a été présentée :

- Document Unique d'Evaluation des Risques,
- Plan Particulier de Mise en Sûreté
- Cahier d'hygiène et sécurité
- ainsi que les registres suivants :
 - des aires de jeux
 - de vérification des extincteurs
 - incendie et sécurité
 - de danger grave et imminent

-4 Créneaux piscine sont programmés et concernent les : CM1/CM2, CE1/CE2, CP, MS/GS

-Etc.....

TAP

L'initiation au langage des signes est programmée pour les 3èmes et 4èmes sessions.

241114-133

Devis PASQUIER : remplacement d'une porte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise PASQUIER relatif à la façon et la pose d'une porte de couloir, double vantaux, préconisée pour la mise en accessibilité des locaux scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider ce devis d'un montant HT de 1379,84 € (soit 1 655,81 € TTC) et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2014.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

241114-134

Demande de subvention contrat de territoire

Afin de financer les travaux de réfection de la couverture de la 6^{ème} classe, de la bibliothèque scolaire et du préau du groupe scolaire de 6 classes, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre du Contrat de territoire 2015,
- inscrit les crédits suffisants au budget communal 2015.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

19H02 Entrée en salle de Monsieur Laurent LE MARQUIS

CANTINE/GARDERIE

Le projet de table de tri est toujours en cours.

MAIRIE

241114-135

Convention UGAP marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel

Les tarifs réglementés de vente de Gaz Naturel disparaissent pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000 kWh.

Afin d'accompagner les personnes publiques, ainsi confrontées à un calendrier contraint et à un sujet complexe, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de Gaz Naturel. Un appel d'offres de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés sera lancé en décembre 2014. Les prestations du marché débuteront à compter du 1^{er} juillet 2015.

L'UGAP assurera la pérennité de son dispositif d'achat groupé de Gaz Naturel à l'échéance de la présente convention en relançant une nouvelle procédure en 2018.

A cet effet, une convention est établie entre l'UGAP et la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise le Maire à la signer.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

241114-136

Passage en investissement Disque dur pour serveur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de chez RSIP relatif à l'achat d'un disque dur HP pour le serveur de la Mairie d'un montant total HT de 182,00 € (soit 218,40 € TTC).

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2014.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

LOTISSEMENT LE CLOS DE L'EGLISE

241114-137

Modification délibération 160114-08

Suite à une erreur de transcription, une modification est apportée sur la délibération « choix d'un maître d'œuvre pour les T3 » validée lors de la séance de Conseil Municipal du 16 janvier 2014.

En effet, la délibération est modifiée en ce sens : l'offre la mieux-disante, celle de Monsieur Jack de la Llave, est retenue pour :

- un montant de 6450 € HT pour la tranche ferme de l'esquisse à l'APD (Avant Projet Définitif).
- un taux de 6,5 % pour l'ensemble du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité cette modification.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

241114-138

Remboursement des frais de dépôt de pièces

En mars 2013, la commune a réglé un état de frais du notaire d'un montant de 669,70 € HT, correspondant à la forfaitisation des actes publiés, l'archivage numérisé des actes et l'obtention des divers documents.

La somme a été facturée à chaque acquéreur par le notaire, afin de rembourser à la Commune le coût du dépôt de pièces.

La somme de 218€ a été calculée sur la base de la provision sur frais / nb de lots (le dépôt n'étant pas revenu de la publicité foncière, le coût réel n'était pas encore connu).

Le remboursement de cette somme était prévu dès le compromis et a fait l'objet d'un appel de fonds lors de la régularisation des ventes.

La vente des lots 5, 6 et 2 (montant total de 654€) ont permis de rembourser à la Commune le coût du dépôt de pièces.

Les 218€ perçus sur les lots 7, 3, 1 et 4 (soit un total de 872 €) sont versés à la commune par le notaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le remboursement de ces frais de dépôt de pièces.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

241114-139

Modificatif du permis d'aménager du lotissement « Le Clos de l'Eglise »

Suite au projet de construction de 5 logement de type T3 sur le 8^{ème} lot du lotissement le Clos de l'Eglise présenté par Monsieur de la LLAVE, maître d'œuvre, les dimensions de ce lot doivent être modifiées et un nouveau bornage réalisé.

A cet effet, un devis du Cabinet Drouet d'un montant HT de 979,50 € (soit 1 175,40 € TTC) est présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide la modification du permis ce devis.
Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 2031 du BP 2014.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

241114-140

Validation de l'APS pour poursuivre avec l'APD

Après délibération, le Conseil Municipal :

- valide l'Avant Projet Sommaire présenté par Monsieur de la Llave, maître d'œuvre pour la construction des 5 T3 et l'autorise à poursuivre le projet jusqu'à l'APD (Après Projet Définitif).
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le dépôt du permis d'aménager devrait se faire en janvier 2015 et la livraison des logements pour l'été 2016.

Ce projet n'aura pas d'impact sur le budget général de la commune car l'emprunt qui sera contracté prendra la suite de celui des écoles qui prend fin cette année.

Poubelles d'ordures ménagères

Des conteneurs individuels seront remis aux propriétaires des maisons du lotissement.

241114-141

Convention de Projet Urbain Partenarial

Une convention de PUP est établie entre la société Coprocal et la Mairie de Hardinvast. Elle a pour objet la définition des modalités de participation de l'aménageur (la société COPROCAL) au financement des travaux d'extension des réseaux publics et d'aménagements de voirie dans le cadre de la réalisation d'un lotissement de 7 parcelles destinées à la construction de maisons d'habitation, dont le permis d'aménager a été déposé ce jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces et éléments nécessaires à sa mise en place.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

VOIRIE

241114-142

Dénomination de voirie : route de la Gueule du Brochet

Les permis de construire des deux derniers terrains constructibles situés au croisement de la Gueule du Brochet (sur la Longue Chasse) ont été accordés.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies de la Commune et d'attribuer les numéros de voiries.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal approuve la dénomination de cette voirie « Route de la Gueule du Brochet » et la numérotation proposée (1 et 3).

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Chemin d'Isigny

Le bornage relatif à la reprise du chemin d'Isigny dans le domaine public de la commune a été réalisé ce jour. Le Procès Verbal sera à signer par tous les propriétaires et la dernière étape avant signature de l'acte chez le notaire.

EGLISE/CIMETIERE

Souscription

Une réunion publique a été organisée en Mairie avec les personnes du village proches de l'église afin de trouver des bénévoles pour créer une dynamique autour du projet des travaux de l'église. L'association AJLF serait partante et souhaiterait être porteuse du projet. Elle donne le feu vert pour la poursuite du projet. Pour ce faire, les statuts de l'association ont été transmis au Conseil Général.

SALLE POLYVALENTE

Différents travaux sont envisagés. Pour ce faire, des devis ont été demandés pour :

- l' installation du chauffage au gaz.
- la pose de la ouate.

De plus, les radiateurs de type «grille pain» seront changés en 2015.

TERRAIN DE TENNIS

241114-143

Demande de subvention contrat de territoire

Afin de financer les travaux de rénovation du terrain de tennis et des accès, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre du Contrat de territoire 2015,
- inscrit les crédits suffisants au budget communal 2015.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

STADE

2 camions de sable seront répandus sur les terrains afin de :

- lutter contre le feutrage
- lutter contre le compactage
- améliorer la perméabilité du substrat
- corriger la planéité de surface du terrain
- protéger le collet des graminées

ACCESSIBILITE

L'expertise de SOCOTEC sur l'accessibilité des bâtiments communaux a été réalisée le 13 novembre 2014. La commune est en attente des rapports de diagnostics.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE BRICQUEBEC

241114-144

Devis extension de réseau souterrain

La desserte des constructions situées Route de la Gueule du Brochet nécessite une extension souterraine du réseau public d'électricité d'une longueur de 41 mètres linéaires. La loi SRU ne permettant pas de demander une participation financière au pétitionnaire de permis de construire, ces travaux doivent donc être financés par la commune.

Le barème fixé par le Syndicat d'Electrification porte le montant de la participation à la somme :

$$20,00 \text{ € ml} \times 41 \text{ ml} = 820 \text{ €}$$

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. La dépense sera affectée en section d'investissement, à l'article 21534 du BP 2014.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CCDD

241114-145

GEMAPI

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Lors de la réunion des Maires du 3 septembre 2014, Monsieur le Président a exposé les objectifs du transfert de cette compétence qui intègre les missions suivantes :

- Aménagement de bassin hydrographique ;
- Entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique ;
- Restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue).

Monsieur le Président souligne que cette nouvelle compétence est l'occasion pour nos collectivités de créer un syndicat spécialisé qui permettra de mutualiser à l'échelle du bassin versant, seul périmètre pertinent, les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Cette structure permettra notamment de garantir, dans un contexte réglementaire et technique complexe, le respect des

objectifs de la directive cadre sur l'eau et de réduire le risque d'inondation sur nos territoires.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine a décidé de prendre par anticipation pour la fin de l'année 2014 la compétence GEMAPI comme le permet la loi MAPTAM et suggère que la CCDD en fasse de même.

La Communauté Urbaine se propose de porter la partie administrative de création du syndicat afin que cette démarche puisse aboutir dans les meilleurs délais.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 21 octobre 2014 a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière de «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» et propose la rédaction suivante :

Compétences obligatoires

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Adhésion à un syndicat intercommunal de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 13 VOIX POUR,

- DONNE compétence à la Communauté de Communes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- APPROUVE la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

Compétences obligatoires

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Adhésion à un syndicat intercommunal de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 11 décembre 2014
- Des remerciements suite aux subventions attribuées en 2014 ont été reçues de :
 - Secours Catholique
 - Association des aveugles et malvoyants de la Manche
 - Association Cœur et Cancer

•Tour de Normandie

Concernant le 35^{ème} tour de Normandie qui fera étape le samedi 28 mars 2015 dans la communauté de communes, une participation financière des communes est demandée.

La participation financière à cette manifestation s'élève à 20 000 €. Le Conseil Communautaire a décidé que la CCDD supporte 50 % du financement, les 50 % restant seront répartis entre les communes.

La commune de Martinvast en tant que commune d'accueil de cette 5^{ème} étape, souhaite participer à hauteur de 2500 €, le solde de 7500 € est réparti entre les autres communes

Commune de HARDINVAST

membres de la CCDD en fonction du nombre d'habitant. La contribution pour Hardinvast sera donc, pour 918 habitants, de 1050 €.

Les circuits seront communiqués officiellement par le comité organisateur.

- Bûche de Noël

Elle est prévue cette année le 17 décembre 2014.

Séance levée à 21h02